Image not found or type unknown

Travaille de 2 sociétés en une seule

Par **madette**, le **17/12/2014** à **18:48**

Bonsoir. Mon patron possède deux sociétés, une dans le calvados où je travaille et l'autre sur Paris. Il nous tout le temps que c'est une seule société et décharge beaucoup de travaille sur nous. Les deux sociétés ont chacun un bilan financier et sont enregistrées chacune de leur côté à l'URSAFF, chambre des métiers etc... je pense que c'est donc 2 sociétés distinctes. Ma question est celle-ci, sachant qu'il ferme la société de Paris entre noel et le jour de l'an et tout le mois d'août, il transfère tout leur travail sur nous alors que j'ai des collègues en congés et qu'il exige que tout soit fait en tant et en heure donc grosse pression a-t-il le droit de faire cela?

Par **P.M.**, le **17/12/2014** à **19:57**

Bonjour,
Si les deux sociétés avaient uen même entité juridique alors pourquoi les avoir créées distinctement...
Votre contrat de travail ne s'exécute que pour l'entreprise qui vous a embauché...

Par **madette**, le **18/12/2014** à **12:43**

il a créé celle du calvados puis à repris celle de paris qui était à son beau-père. Mais peut-il nous obliger à faire le travail des deux sociétés sachant qu 'il en ferme une?

Par **P.M.**, le **18/12/2014** à **13:24**

Bonjour,
Je ne peux que vous répéter ce que je vous ai indiqué précédemment pour répondre à la même question :
[citation]Votre contrat de travail ne s'exécute que pour l'entreprise qui vous a embauché...[/citation]

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés